Vol. LI SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 10 MAI 1922 No. 25

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50
Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, par ligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées
Le Manitoba
Prop. A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE . MANITOBA
Téléphone : 1235

LA CRISE DU LOGEMENT

C'est un fait admis par tous qu'il existe une crise du logement, elle existe aux Etats-Unis, au Canada et en particulier à St. Boniface, elle existera et se fera sentir de plus en plus quand le chômage diminuera et quand les produits agricoles seront plus rénumérateurs. Laissons de côté les causes qui ont amené cette crise ,cette pénurie d'habitations et voyons ce qui pourrait en être le remède dans notre cité de St. Boniface.

Cette crise du logement n'atteint qu'une partie de la population, car pour celui qui possède son lot de terre et sa maison cette crise le laisse bien indifférent, il n'en est pas de même de celui qui ne possède rien en fait d'habitation, car il se trouve à la merci de l'offre et de la demande des logements à louer. Le vrai remède à la crise du logement serait donc pour chacun de posséder son habitation. Est-ce vraiment une chose impossible, et n'y aurait-il pas un mouvement à créer, des idées a émettre pour que le plus grand nombre possible ait son habitation à lui-même. Il est certain qu'aujourd'hui devant le haut prix du loyer qu'ils ont à payer et du peu de commodités et de confort qu'ils en obtiennent, beaucoup de locataires pensent et se disent sincèrement combien je serais heureux d'avoir ma maison à moi, et regrettant les chances qu'ils ont eu et qu'ils ont évités de se mettre propriétaire. Malgré la crise du logement existante, il est un fait certain c'est que si les maisons à louer sont rares, celles à vendre ne le sont pas, et chaque semaine l'on entend dire que telle propriété par suite de telles circonstances s'est vendue à un prix sinon dérisoire tout au moins modéré, pour acheter dans ce cas il faut une certaine somme d'argent comptant, et cela ne peut-être que le lot de quelques-uns. Et c'est rarement un locataire qui profite de cette occasion. Mais heureusement à côté de ces ventes exceptionnelles, il y a quantité de maisons à vendre à un prix convenable, mais l'objection faite pour le locataire à acheter dans ce cas, est celle qu'il ne possède pas les quelques cents piastres qu'il faudrait donner comptant pour l'achat de ces habitations. La solution de la crise du logement serait donc en partie dans ce fait: posséder quelques cents piastres qui permettraient de faire un marché, un achat de propriété payable une certaine somme comptant et la balance par paiements mensuels qui ne serait pour le locataire guère plus forts que le loyer qu'il est obligé de payer et au bout d'un certain temps il se trouverait propriétaire et pour lui la crise du logement n'existerait plus.

Une autre solution serait celle-ci, avec la possession de quelques cents piastres, le locataire peut s'acheter un lot de terrain et tous savent qu'ils sont a très bas prix en ces temps-ci et se faire bâtir sa maison suivant son plan, se faisant aider par une compagnie de prêts, il profiterait dans ce cas de l'exemption d'une certaine partie de taxes pendant cinq années par suite du règlement qui vient d'être voté à St-Boniface.

Depuis longtemps un cri a été lancé: "Emparons-nous du sol", voulant dire par là emparons-nous de la terre arable.

Est-ce qu'il ne serait pas temps de lancer dans notre cité de St-Boniface, aux gens de notre langue et de nos croyances ce cri: Emparons-nous du sol, c'est à dire possédons notre habitation, établissons-nous sérieusement et ne soyons plus à la merci de l'offre et de la demande des logements à louer. Que chacun de ceux qui souffre de la crise du logement prenne les moyens de n'en plus souffrir en essayant de devenir propriétaire et notre cité de St-Boniface aura fait un grand pas dans la voie de la prospérité.

Georges Chavannes.

LES SEULES VIES QUI COMPTENT

"La Revue Canadienne

Depuis trente-cinq ans, exactement depuis 1888, pour le carême de chaque année, c'est un prédicateur venu de France qui occupe la chaire de Notre-Dame de Montréal. La seule axception, à notre connaissance, se trouve en 1915. Cette deuxième année de la grande guerre, celui qui devait venir en fut empêché, et M. l'abbé Camille Roy, de Québec, le remplaça. Il se montra digne de l'honneur, ce qui n'est pas peu dire. Le peuple de Montréal, en effet, se plaît à entendre ce prédicateur, évêque, abbé, séculier du régulier, qui nous vient de là-bas, et qui est toujours, cela va sans le dire, un homme de choix. La parole de Dieu, sur les lèvres d'un prêtre de France, a pour nous un accent et des nuances d'une suavité particulière. Son verbe touche à l'une des fibres les plus sensibles de notre coeur. Nous sommes fiers, en l'entendant, de nous reconnaître toujours des siens. Nous le comprenons et il nous comprend dans tous les sens. Quelle joie! Les Plessis, les Vignot, les Gaffre, les Rozier, les Desgranges, les Poncheville et les Levé ont ainsi laissé chez nous de beaux souvenirs.

Cette année 1922, c'est M. l'abbé Gustave Delattre, naguère curé à Lille, et maintenant directeur des oeuvres eucharistiques du diocèse de ce nom, qui est venu nous annoncer la parole sainte. Modeste et bon, tout vibrant de foi, naturel et éloquent, il a prêché, en toute simplicité et sans aucune recherche de style, la forte et sûre doctrine de la divinité de l'Eglise. Ce fut le sujet des grandes conférences des cinq premiers dimanches de son carême. L'Eglise existe, c'est un fait et ce fait est divin. Elle est sainte et constitue le foyer, l'école et le stimulant de toute sainteté. Elle est, pour cela même, la grande civilisatrice du monde. Elle est une et catholique tout ensemble. Enfin, elle est invariablement identique à elle-même et en même temps elle est susceptible et génératrice de progrès. Voilà, en cinq phrases, tout le plan de ce carême, que viennent de couronner les sermons de la passion et de la résurrection. Le jour de Pâques, M. l'abbé Delattre a démontré comment le Christ et son Eglise ne cessent de vivre dans la papauté: **ubi Christus, ibi Petrus, ubi Petrus, ibi Ecclesia.**

Mais, outre le carême proprement dit, le prédicateur de Notre-Dame doit prêcher, chaque vendredi, dans la vaste église, toujours remplie, des conférences aux dames. Il en a quatre à donner, car, pendant la semaine de la passion et la semaine sainte, il doit se réserver pour les retraites paroissiales aux femmes et aux hommes. M. l'abbé Delattre a traité, cette année, au cours de ces quatre conférences, **des seules vies qui comptent.** Et, ces seules vies qui comptent, a-t-il exposé, ce sont celles qui sont unies à Dieu, se vouent à l'effort, se mesurent à la croix et se donnent aux autres.

Le sujet est élevé, le thème vaste, et qui dira surtout qu'il n'est pas adapté à nos temps d'indifférence pratique en religion, de paresse intellectuelle, de course à la jouissance et de parfait égoïsme?.... Notre vieille **Revue**, si elle s'est toujours occupée de lettres, d'histoire, de science et d'arts, n'a jamais manqué non plus de faire bon accueil aux études supérieures des choses de la haute philosophie et de la religion sainte qu'est la nôtre. Il nous a paru qu'en suivant le prédicateur de Notre-Dame, nos lecteurs et nous, dans cet examen des seules **vies qui comptent,** nous nous assurerions aux uns et aux autres un riche profit. Montesquieu disait: "Chose étrange, la religion chrétienne, qui semble n'avoir d'autre but que notre bonheur dans l'autre vie, assure encore notre félicité sur cette terre." C'est toujours vrai. Et voilà pourquoi, au risque de passer une fois de plus pour sermonneur—puisqu'aussi bien nous allons en fait analyser des sermons—nous invitons ceux qui veulent bien nous lire à étudier avec nous, à la bonne école de M. l'abbé Delattre, **les seules vies qui comptent.** Ces conférences de Notre-Dame, nous l'avons dit, s'adressaient aux dames et on s'en apercevra dans les développements des sujets; mais nos lecteurs, comme nos lectrices, y trouveront matière à d'utiles et intéressantes réflexions, c'est le moins qu'on puisse dire.

* * *

Les seules vies qui comptent, ce sont d'abord celles qui sont unies à Dieu. Tel fut le thème de la première conférence aux dames de M. l'abbé Delattre. La vie qui, d'apparence, est la même pour tous et d'égale valeur se doit au fond juger d'après l'usage qu'on en fait. Quantité de vies humaines, en dépit de leur durée et de leur éclat, ne produisent rien. Il n'en résulte aucune réalité bienfaisante. S'étant écoulées loin de Dieu et des influences de sa grâce, elles ont été comme frappées de stérilité. Elles ne comptent pas! D'autres, heureusement, sont marquées au coin de la plénitude et laissent après elles un sillage si profond et si lumineux que de nombreuses générations en peuvent suivre les nobles exemples. Ces vies-là sont vécues, heure par heure, au service d'un idéal supérieur. Ce sont celles qui comptent! La raison fondamentale en est qu'elles sont unies à Dieu, qui est le principe de toute activité féconde et durable.

A ce propos, Dieu nous a devancés. Il est, en effet, théologiquement vrai d'affirmer que, pour Dieu, la raison d'agir hors de lui-même est de rayonner sa bonté en nous élevant jusqu'à lui pour nous unir à lui. La conduite divine doit guider la nôtre. Etres raisonnables et responsables, il nous convient, sans nous lasser, de vivre avec lui dans une intimité familiale et de mettre notre existence en complète dépendance de sa volonté. C'est notre fin. Dieu a tout fait pour cette union, nous devons tout faire pour elle. En deux mots, voilà pourquoi et comment, et partout, les âmes qui veulent compter doivent être avant tout des âmes unies à Dieu.

Que Dieu ait tout fait pour cette union—première partie de sa conférence—voici en quels termes le prédicateur l'expose:

Notre âme est un reflet de Dieu. Comme lui, elle est une, simple, intelligence, libre et immortelle, à son image et à sa ressemblance. Il semble qu'il ait voulu se reconnaître et se retrouver avec nous. Le péché de nos premiers parents bouleversa les plans de sa tendresse. Dieu ne voulut pas cependant renoncer à sa volonté de s'unir à nous. Au contraire, il l'accentua en nous promettant un rédempteur et en nous annonçant l'incarnation de son Verbe. Au cours des siècles qui préparèrent cette incarnation, il n'a pas cessé de s'unir aux affaires humaines. Il se choisit un peuple, celui d'Israel, et lui imposa une législation à la fois liturgique, familiale, sociale, industrielle et militaire. Il intervint, on peut dire, jusque dans les plus minutieux détails de sa vie nationale. Cette belle lignée de patriarches, de juges, de rois, de phophètes et de prêtres qui se lèvent en Israel, qu'est-ce autre chose que la figure vivante du Christ qui va venir, qui s'avance, et qui s'unit aux âmes, en retour de l'acte de foi qu'elles font en sa venue prochaine? Enfin, Jésus s'incarne. Il paraît. La nature humaine est associée dans sa personne à la nature divine. Est-ce assez? Pas encore! Non content de s'être uni à la nature commune des êtres raisonnables. Dieu voudra, après la rédemption par la croix, s'unir par l'Eucharistie à la nature de chacun d'eux. Moyennant ce sacrement, en effet, que saint Augustin appelle le sacrement de l'union, il pénétrera notre nature à chacun des puissantes influences de la siennes. En fait d'union, c'est le dernier mot de la sagesse et de l'amour, au-delà de laquelle il n'y a plus que l'union du face à face dans la gloire. Il est donc clair que Dieu n'a rien tant à coeur que de s'unir à nous.

Or, continue l'orateur sacré, cette conduite de Dieu dicte la nôtre. Ce qu'il ne cesse de faire, nous devons chercher à l'accomplir nous-mêmes. Si donc nous voulons que nos vies soient de celles qui comptent, il nous faut les vivre unies à Dieu autant qu'il dépend de nous. Mais par quels moyens, insiste-t-il? L'homme travaille à s'unir à Dieu en respectant son baptême qui l'a fait enfant de Dieu, ou encore, en portant, selon le mot de Tertullien, "le poids de son baptême".

Par le baptême, en effet, Dieu nous a mis en possession de richesses surnaturelles incomparables. Il nous a justifiés, sanctifiés et adoptés au point de nous donner droit à l'héritage céleste. Il a infusé en nous les royales vertus de foi, d'espérance et de charité.... Il a, en même temps, déposé dans les profondeurs de notre âme la capacité à acquérir toutes les autres vertus du christianisme que nous posséderons dans la mesure où notre liberté s'assurera le concours indispensable de la grâce divine. Cette grâce ne nous sera pas accordée seulement en passant. Elle habitera en nous et par elle c'est Dieu lui-même qui, réellement, sera l'hôte de nos âmes. Quelle merveille aussi consolante que magnifique! La vie que Dieu possède par nature, il nous la communique par don. Au fur et à mesure de nos efforts, notre patrimoine surnaturel prendra des proportions qui dépassent l'importance des fortunes humaines les plus considérables, nos âmes seront mises en partage des béatitudes et des fruits de l'Esprit-Saint, nous jouirons par anticipation de l'union avec Dieu qui fait le bonheur des élus, nous y préluderons par un commerce permanent avec lui. Voilà l'union de notre vie avec celui qui en est le principe, le soutien et la fin dernière. La grâce sanctifiante nous aidera à adhérer totalement et avec joie à l'adorable volonté de ce Dieu d'amour qui dispose, pour notre plus grand bien, tous les événements. Elle s'accroîtra d'autant plus que nous serons fidèles au régime de la prière et à la pratique des sacrements. Parce que cette vie d'union avec Dieu est combattue par le péché et par l'esprit du monde, esprit de légèreté, de mensonge, de malignité et de division des âmes entre elles et des âmes d'avec Dieu, il faut avoir le courage de briser les attaches qui, nous rivant au monde et au péché, nous sépareraient de Dieu.

Ainsi unies à Dieu, nos vies seront de celles qui comptent parce qu'elles compteront devant lui et c'est ce qui importe d'abord.

(A suivre)

A LA GLOIRE DU PERE HUGONARD O.M.I.

La cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques réunie en séance regulière le 26 Avril 1922, adopte les résolutions suivantes.

1o. Considérant les services rendus par les missionnaires à la cause de la civilisation et de l'évangélisation des tribus indiennes de l'Ouest.

2o Considérant la nécessité de perpétuer le souvenir des pionniers de la foi et de la civilisation d'une manière sensible et durable.

3o. Considérant que le Père Hugonard, O.M.I. par son rôle apostolique comme éducateur et missionnaire des tribus sauvages mérite de passer à la postérité et de représenter la phalange héroïque des apôtres de la première heure dans les vastes régions de l'Ouest.

Pour ces motifs, cette cour adhère pleinement au projet d'érection à Lebret en Saskatchewan d'un monument à la gloire du Père Hugonard O.M.I. et est heureuse d'offrir ses félicitations et d'aider dans la mesure qui lui sera possible les initiateurs de ce grand projet.

Cour Taché No. 252 de l'ordre des Forestiers Catholiques

POUR LA LANGUE FRANCAISE

EN ALBERTA

Désormais, dans la plus petite école du plus pauvre village de l'Alberta, la maîtresse pourra dire aux enfants: "Là-bas, dans la grande ville, la capitale de la province, on pense à vous. Un Cercle, composé d'esprits d'élite, de patriotes ardents, de coeurs dévoués, s'intéresse à vous. Sur un tableau d'honneur que l'on veut magnifique et glorieux, une place vous est réservée. L'un de vous, le plus méritant, celui qui aime le plus et qui connaît le mieux son français, y figurera. Qui veut être inscrit au Tableau d'Honneur du Cercle Jeanne d'Arc?

Et que faut-il pour cela?

Une seule chose: prendre part au concours de français des 17 et 18 de ce mois, et faire la meilleure composition de la classe. Celui ou celle qui aura donné la meilleure copie, emportera le prix spécial, réservé à notre petite école.

Ce sera un honneur pour l'école, pour la paroisse, pour le lauréat et ses heureux parents. Mais il faut plus. Ce doit être un stimulant pour apprendre, parler, défendre et conserver la langue française en Alberta; pour donner à l'âme française, à l'esprit français dans cette province, un regain d'énergie et de ferme survivance.

Parents Canadiens-français, rappelez-vous cette belle définition de l'école, donnée par les archevêques et évêques réunis en Concile à Québec, en 1909. "L'école est une annexe du foyer."

Vous avez donc à l'école, les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'à votre foyer.

Et l'un de vos premiers devoirs après et avec celui d'y maintenir l'enseignement de la religion, c'est celui d'y exiger et d'y maintenir l'enseignement et l'amour du français. Pour cela, il faut profitez de tous les moyens à votre disposition.

Or, l'un des moyens les plus efficaces qu'on vous offre aujourd'hui, c'est le concours qui aura lieu le 17 et le 18 de ce mois. Veillez donc à ce que les commissaires nommés par vous, qui sont vos représentants à l'école, favorisent ce concours de toute leur influence.

C. J. d'A.

(de *l'Union d'Edmonton*)

TRIBUNE LIBRE

Là!, certes, pour une critique, c'est une critique, ou je ne m'y connais pas! (Tribune Libre, *La Liberté* du 2 mai 1922).

Quand une personne mal intentionnée, toute de parti-pris, se mêle pour une fois de faire une critique soi-disant désintéressée, elle en arrive fatalement à élucubrer ce ramassis de mots ronflants et de grandes phrases qu'on pouvait lire dans *La Liberté* de la semaine dernière; et tout cela pour arriver à dire quoi?.... Des méchancetés.

Voulez-vous, illustre "critique" (si cela ne vous dérange pas je vous désignerai dorénavant par ce pseudonyme), voulez-vous, dis-je, que nous disséquions un peu votre compte-rendu de la Soirée de "Chantecler", histoire d'y découvrir de cette impartialité qui vous caractérise et aussi de cette fringale de littérature qui vous prend, tout d'un coup et justement le soir ou un cercle, pas le vôtre, donne sa "première".

Permettez que j'ouvre ici une parenthèse. Avouez qu'il est malséant et que c'est un manque de charité chrétienne que d'essayer de dénigrer, salir, amoindrir l'effort d'un groupe d'amateurs qui se dépense pour une oeuvre charitable; et puis, comme on dit: "la critique est aisée, mais l'art est difficile." Ecoutez plutôt:

Un impressario, il y a quelque temps présentait au public un chanteur de renom; il eut la maladresse de le présenter aussi dans une petite bourgade; cela jeta un froid d'autant plus que le chanteur n'eût pour l'accompagner ce soir-là qu'un piano qui, lui aussi avait eu son temps. Bref, le succès fut.... incertain; si bien que notre impressario se retira de sa tournée "gros-jean comme devant."

Quel beau sujet de critique à cette époque! Mais personne ne souffla mot. Tout le monde fut indulgent. Je ferme la parenthèse et revenons à nos moutons.

Vous comptiez, dites-vous, vous récréer ce soir là *à la française?* Gageons que c'était pour faire un petit changement de ce que vous vous récréez peut-être trop souvent à.... l'américaine.

Passons!.... Passons!

"Nous connaissons des loufoqueries que le Barnum, etc, etc (langage de votre article). Mon cher "critique" ce paragraphe est "tiré par les cheveux" et c'est d'un "creux".... Savez-vous ce qu'on dit d'un auteur qui emploie de pareilles phrases?.... Qu'il parle pour ne rien dire. Moi, je n'y ai rien compris; personne n'y a rien compris et vous-même.... qui sait?

Continuons! paragraphe deux. Que viennent faire dans une critique théâtrale: le blé du Manitoba, la médisance, la calomnie, microscopique, dithyrambique, vitriol, encensoir, conférence de Berne, etc, etc., quand dans les pièces il n'était point question de tout ce-

(A suivre sur la 3me page)

LE CHAPELET D'UNE MERE

I

Un étudiant jadis très pieux, mais ayant perdu la ferveur de son enfance, revenait un jour de promenade. Tout à coup il aperçoit un chapelet sur le bord de la route. Sa première pensée fut de passer outre, d'autant plus que ce chapelet était couvert de poussière et sans valeur.

Cependant, son ancienne dévotion à la Sainte Vierge se réveillant, il le ramassa, le nettoya en disant:

—Si je ne puis le rendre à la personne qui l'a perdu, je le donnerai à la Sainte Vierge elle-même, puisque tous les chapelets lui sont consacrés; je vais le déposer dans la première église que je rencontrerai.

En effet, dès qu'il aperçoit une église, il entre et va droit à l'autel de la Sainte Vierge; Marie attendait là son enfant, et la bonne Mère lui dit au coeur:

—Récite un chapelet avant de le déposer sur l'autel.

Notre étudiant ému, suit cette inspiration, se met à genoux, et il récite pieusement le chapelet. comme jadis, en présence de Marie Durant le cours de cette prière, la bonne Mère lui parle au coeur et lui dit d'une façon plus claire et plus positive:

—Dans ton enfance, tu avais entendu la voix de Jésus qui te disait: "Sois prêtre, mon enfant." Tu es devenu infidèle à cet appel, et cependant c'est ta vocation; reviens à ta ferveur première.

Ces paroles furent comme un trait de lumière qui pénétra l'âme du jeune homme jusqu'au plus profond de l'âme. Après avoir encore réfléchi un instant et prié avec une merveilleuse dévotion, il s'écria enfin:

riger toutes mes études vers le sa-

—Oui, ma bonne Mère, c'en est fait; je reviens à vous; je vais dicerdoce, et si je n'en suis pas trop indigne, un jour, je serai prêtre de Jésus-Christ.

grâce à laquelle on coopèer attire

Il tint parole. C'est ainsi qu'une une autre grâce plus précieuse encore. Notre jeune étudiant devint donc prêtre, et un prêtre zélé. Sans piété, il aimait singulièrement à parler de ses autres exercices de réciter son rosaire chaque jour, en égrenant le pauvre chapelet qu'il avait rencontré sur sa route, et qui lui avait valu la faveur de sa sainte vocation.

II

Quelques années plus tard, la divine Providence appela ce jeune prêtre aux fonctions d'aumônier dans un hôpital. Un jour, on y amena un pauvre malade, qui s'écria tout d'abord, en entrant:

—Ne me parlez jamais de religion; je ne crois à rien.

Cependant, l'aumônier le visita avec bonté, mais se vit repoussé avec dédain. Alors, il lui dit:

—Eh bien! mon ami, je vais réciter un chapelet pour vous.

—Ne me parlez pas de chapelet, répond le malade.

—Mais cette prière ne peut vous faire que du bien.

—Au contraire, Monsieur l'aumônier, le chapelet est la cause de mon malheur.

—Comment cela, mon ami? Et que voulez-vous dire par là? Le malade, après un moment de silence et d'agitation, reprit:

—Je vais vous le dire, Monsieur l'abbé, puisque vous le désirez. Dans mon enfance, ma mère me faisait réciter le chapelet avec elle tous les jours. Devenu plus grand, je dus aller en ville apprendre un métier. Là, de mauvais camarades m'entraînèrent au mal, au mépris de la religion. J'étais dans ces mauvaises dispositions lorsque je fus appelé à la maison. Ma mère était mourante. Pour ne pas lui faire de la peine, je dissimulai et lui promis tout, même de dire une partie du rosaire chaque jour. Ma pauvre mère me donna alors son chapelet.

Après son enterrement, je retournai à mon atelier. Mais, au milieu du chemin, le démon me mit dans l'esprit cette pensée: "Débarrasse-toi de ce chapelet et jettele à terre." Je le fis et je le rejetai avec mépris sur la route. Mais, depuis lors, je suis toujours malheureux et je me crois maudit.

A ces mots, le malade se tut, fort agité et comme bourrelé de remords.

Le prêtre, très ému lui-même, demanda:

—En quel mois et quelle année tout cela s'est-il passé?

Et sur la réponse précise du malade, le prêtre tire son chapelet de sa poche et dit:

—Mon ami, reconnaîtriez-vous ce chapelet?

Le malade ne put que jeter ce cri:

—C'est le chapelet de mamère.

Et il le saisit avec amour et le tint collé à ses lèvres en pleurant.

—Eh bien! reprit l'aumônier, ce chapelet que vous appeliez la cause de votre malheur, a été pour moi la cause de mon bonheur; je lui dois d'être prêtre. Maintenant, mon ami, il va devenir l'occasion de votre bonheur éternel.

Quelques jours après, le malade mourait en baisant le chapelet de sa mère, heureux et sanctifié. Mais le prêtre a repris son pauvre petit chapelet, et ce cher souvenir ne le quitte jamais.

Chanoine Millot.

LE CONTROLE DE L'ESSAIMAGE

Le contrôle de l'essaimage est l'une des précautions les plus utiles dans la conduite du rucher. L'essaimage est la méthode naturelle par laquelle les abeilles se multiplient. Il en résulte une division de la population ouvrière de la ruche, et la récolte de miel en est réduite d'autant. Ce que l'apiculteur doit s'efforcer de faire au commencement de la miellée est d'empêcher que la population ouvrière de la ruche ne se divise, tout en maintenant au plus haut point possible l'instinct du butinage chez les abeilles.

Les ruches ne se comportent pas toutes de la même façon. Quelques-unes ne cherchent pas à essaimer, même lorsque l'essaimage est général. D'autres se laissent contrôler par de simples mesures de prévention, tandis que d'autres au contraire continuent à essaimer au point d'oublier tout instinct de butinage et jusqu'à ce que leur rage d'essaimer soit satisfaite.

On peut souvent prévenir l'essaimage par les précautions suivantes: En introduisant une jeune reine au commencement de la saison, en donnant beaucoup de place pour obtenir une production maximum de couvain, avant et pendant la première partie de la miellée; en donnant tout l'ombrage et toute la ventilation nécessaire pendant la partie la plus chaude de la saison; en élevant quelques rayons de couvain naissant à une hausse deux ou trois semaines de suite pour empêcher l'encombrement de la cha couvain à l'époque où la miellée principale commence.

Les ruches qui ont fait des préparatifs plus complets pour l'essaimage et qui ont des larves dans des cellules royales, ont souvent besoin d'un mode de traitement plus rigoureux. Dans les localités oùù la saison d'essaimage est courte, il suffit souvent de séparer la reine du couvain. On enlève tout le couvain de la chambre et on le place dans une hausse, au-dessus d'un garde?magasin ou chassereine. On remplit ensuite la chambre à couvain avec des rayons vides et on laisse au-dessous, dans la chambre à couvain, la reine avec quelques-unes des abeilles venant des rayons à couvain. Neuf jours plus tard on pourrait détruire toutes les cellules royales dans la hausse où l'on a transporté le couvain.

Un moyen encore plus efficace est d'enlever la reine de la colonie au moment où l'on découvre les premières cellules royales actives et de détruire ces cellules. Neuf jours plus tard on fait un nouvel examen de la colonie, on détruit toutes les cellules royales et on introduit une jeune reine féconde.

C'est un bon moyen que de rogner les ailes de la reine, car si un essaim sort, la reine, incapable de voler, tombe à terre en sortant de la ruche. On la cherche pour la mettre en cage tandis que l'essaim est dans l'air et l'on transporte la colonie-mère sur un nouveau support. On met sur le support vide une nouvelle ruche munie de rayons ou de feuilles entières de fondation, et l'essaim y retourne. On peut alors mettre la reine en liberté et la laisser courir avec l'essaim. On donne à l'essaim les hausses qui viennent de la ruche mère. Il faudra détruire dans la ruche mère, pour prévenir les essaims secondaires, toutes les cellules royales moins une. On peut aussi détruire toutes les cellules, puis introduire une jeune reine féconde.

TRIBUNE LIBRE

(*Suite de la page* 1)

là. On appelle çà, écrire avec un dictionnaire". "Critique" vous avez raison, vous vous mourez de la famine intellectuelle, c'est vous qui l'avez dit.

Alors, vous avez la même chose, et chaque semaine encore, au Pantages, voire même au Strand? Il se peut, je ne puis vous contredire car moi je n'y vais pas.

Quant à vos bons souhaits de longue vie au Cercle Chantecler, ils sonnent aussi juste que ceux de ce petit-neveu, seul héritier d'un oncle fort riche. L'oncle se plaignait du poids des ans et de la maladie qui finirait par l'emporter; et le neveu de répondre, des larmes dans la voix: "Ne parlez pas ainsi mon bon oncle, mon cher oncle; puisse Dieu vous conserver longtemps à votre neveu qui ne se consolerait jamais de la perte d'un si bon oncle." Est-ce celà?

Troisième paragraphe: *"Il ne suffit pas d'un programme en français, il faudrait un programme français.* Nous y voilà enfin aux *deux machines* du commence*ment et de la fin.* L'une ou l'autre n'était pas espagnole, que je sache? Ecoutez plutôt:

Le Grand Père, représenté pour la première fois sur la scène de la Comédie Française en 1878. "Théodore" joué à Paris sur la scène du Grand Guignol en 1897. De plus "Théodore" qui vous a tant offusqué fut donné par le Cercle Catholique de la paroisse Saint Louis de Brest, en 1907; M. le curé Roull, aujourd'hui évêque, était alors l'aumonier du cercle.

Qu'est-ce à dire? Que les personnes qui assistaient à ces représentations, à la Comédie Française, au Grand Guignol, au Cercle Saint Louis, n'avaient pas un sens artistique aussi développé que le vôtre? J'en doute....

"Critique", j'étais comme vous à la Soirée d'Ouverture de Chantecler. J'ai vu "Le Grand'père, j'ai pleuré et je n'ai pas honte de le dire; peu de personnes n'ont pas pleuré, que vouliez-vous de plus? Que l'auteur mit dans la bouche d'un ouvrier un langage d'académicien? Quelle piètre conception du théâtre, vous avez! Pas d'art? Mais vous n'avez donc pas remarqué sur la scène des objets avec lesquels vous n'étiez pas familier? Vous n'avez pas su apprécier la "couleur locale" que le metteur en scène s'était appliqué à rendre aussi parfaitement que les moyens le lui permettaient. "Critique" sachez que de la "couleur locale" dans une pièce, c'est de l'art.

Quant aux "types" à réaliser par les acteurs, d'après vous "types imaginaires". Ignare! et.... méchant! Ne vous en déplaise, les "types" ont existé et ils existeront peut-être encore.... malheureusement. Et ils étaient bien copiés, le grimage, l'allure, tout y était; çà encore c'est de l'art! Mais vous n'avez donc jamais rien vu? Etes-vous allé au moins jusquà Toronto, vous aussi, tout comme ce jeune et célèbre critique musical qui se figurait tout connaître parceque, un jour, en rupture d'article il était allé jusque là, où il avait eu la bonne fortune d'entendre une troupe San Carlo quelconque.

Il n'y avait rien de littéraire, dites-vous? Et "La Chèvre de M. Seguin?". Pas un mot; vous l'avez entendue au Strand sans doute.... et en anglais, c'était mieux. Et l'"Eloge de la Bêtise?".... Est-ce que, par hasard........?

Tenez, n'allons pas plus loin, cela vaudra mieux. Un conseil: quand vous irez à une Soirée d'Ouverture ne vous amusez plus à en faire la critique, passez la plume à un autre, vous êtes trop fielleux, donc pas du tout impartial. Et puis, ne criez plus à genoux; mettez-vous debout, carrément, bien campé sur vos jambes; d'abord vous crierez plus fort et vous ne donnerez pas ainsi à penser au public que l'on rejoue "Théodore."

Joseph Mercier

THE DE CHARITE

Le mardi 2 mai, la Ligue des Dames Auxiliaires de la G. W. C. A. branche des réservistes français, sur l'heureuse initiative de sa Présidente Mme L. Moissan, donnait au Y.W.C.A. un thé de charité, pour augmenter son fond de secours.

Malgré le trop peu de publicité faite d'avance, l'assistance a été relativement assez nombreuse pour en faire une réunion sélecte et un succès. Merci bien cordialement à toutes les personnes qui ont répondu a cet appel de charité.

Le thé y a été gracieusement servi, à tour de rôle, par Mmes J. Collon et Noel Bernier, Mmes E. Guertin et Parent, enfin Mmes J. H. Bourgoin et J. H. Dubuc, assistées par Mlles Cusson et A. Fourrès. Mme J. Bernier faisait les honneurs de la réception et Mmes H. Chevrier et P. Talbot recevaient les dons et les contributions.

Le charmant programme qui a su donner tant d'attrait à cette délicieuse réunion et remporter les chaleureux applaudissements de toute l'assistance a été exécuté avec art par Mmes E. Bélair accompagnée par Mme H. Beaudry, Mme Ed. Etsell accompagnée par Mme H. M. Sutherland, Melle Violette Lau piano et Mme E. Chauvière, déclamation.

ENCAN DE LIMITES A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION

Le droit de coupe de bois, excepté le peuplier, avec license dans la Concession forestière No. 1666, comprenant les terrains suivants dans la province de Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $29,671.00, ce qui comprend le coût de l'arpentage, à 2 p.m., mercredi, le 28 juin prochain, au bureau de l'agent des Limites Forestières du Dominion à Prince Albert.

La Concession forestière No. 1666, située dans la province de Saskatchewan, sur le côté sud de la rivière Saskatchewan dans les rangs 9, 10 et 11, ouest du 2ème méridien, comprenant les lots 3, 4 et 5 d'une superficie de 11.32 milles carrés, plus ou moins, ainsi que décrit sur un plan d'arpentage au bureau de l'Arpenteur en Chef, d'après relevés par R. H. Knight, D.L.S., et dans les dossiers du Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturages au Ministère de l'Intérieur. Sur demande à l'agent des Terres de la Couronne à Prince Albert, on pourra obtenir un plan indiquant la location de cette concession.

Cette concession demeure sujet à tout travail qui pourra être entrepris par le "Carrot River Drainage Reclamation Project".

La licence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de paiement, le taux du loyer, etc, sont contenus dans les Règlements des Limites Forestières. On en peut obtenir sur demande une copie au soussigné ou a l'agent des Terres de la Couronne à Prince-Albert.

Celui qui obtiendra cette concession n'aura pas le droit de couper du peuplier.

B. L. YORK,
Contrôleur.

Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturages, Départment de l'Intérieur, Ottawa, le 22 mars, 1922

ENCAN DE LIMITES A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION

Le droit de coupe de bois, excepté le peuplier, avec license dans la Concession No. 1667, comprenant les terrains suivants dans la Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $57,834.00, le coût de l'arpentage y étant inclus, à 2 p.m., mercredi, le 28ème jour de juin prochain, au bureau de l'Agent des Limites Forestières du Donminion à Prince Albert.

La Concession forestière No. 1667, située dans la province de Saskatchewan, sur le vieux canal de la rivière Saskatchewan, dans les rangs 4 à 7, ouest du 2ème méridien, comprenant les blocs 1 à 5, inclusivement, d'une superficie de 17.63 milles carrés, plus ou moins, ainsi que décrit sur un plan d'arpentage au bureau de l'Arpenteur en Chef, fait officielle par W. T. Thompson, D. L. S. et dans les dossiers du Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturage au Ministère de l'Intérieur. Sur demande à l'agent des Terres de la Couronne à Prince-Albert, on pourra obtenir un plan indiquant la location de cette concession.

Cette concession demeure sujet à tout travail qui pourra être entrepris par le "Carrot River Drainage Reclamation Project".

La licence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de paiement, le taux du loyer, etc, sont contenus dans les Règlements des Limites Forestières. On en peut obtenir sur demande une copie au soussigné ou a l'agent des Terres de la Couronne à Prince-Albert.

Celui qui obtiendra cette concession n'aura pas le droit de couper du peuplier.

B. L. YORK,
Contrôleur.

Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturages, Départment de l'Intérieur, Ottawa, le 22 mars, 1922

ENCAN DE LIMITES A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION

Le droit de coupe de bois, excepté le peuplier, avec license dans la Concession No. 1668, comprenant les terrains suivants dans la province de Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $64,225.00, ce qui comprend le coût de l'arpentage, à 2 p.m., mercredi, le 28ème jour de juin prochain, au bureau de l'Agent des Limites Forestières du Dominion à Prince Albert.

La Concession No. 1668 est située dans la province de Saskatchewan sur le vieux canal de la rivière Saskatchewan et de sipanok Channel, comprenant 8 lots d'une superficie totale de 17.16 milles carrés, plus ou moins, ainsi que décrit sur un plan d'arpentage au bureau de l'Arpenteur en Chef fait par W. T. Thompson D. L. S. et dans les dossiers du Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturage au Ministère de l'Intérieur. Sur demande à l'agent des Terres de la Couronne à Prince Albert, on pourra obtenir un plan indiquant la location de cette concession.

Cette concession demeure sujet à tout travail qui pourra être entrepris par le "Carrot River Drainage Reclamation Project".

La licence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de paiement, le taux du loyer, etc, sont contenus dans les Règlements des Limites Forestières. On en peut obtenir sur demande une copie au soussigné ou a l'agent des Terres de la Couronne à Prince-Albert.

Celui qui obtiendra cette concession n'aura pas le droit de couper du peuplier.

B. L. YORK,
Contrôleur.

Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturages, Départment de l'Intérieur, Ottawa, le 22 mars, 1922

NOUVELLES LOCALES

Les semences sont pratiquement finies dans la province.

M. Jos. Dumouchel est allé à Montréal en voyage d'affaires pour quleques semaines.

M. Sabourin, de la Cusson Agencies est parti la semaine dernière pour un voyage de quelques jours à Montréal.

M. Jean J. Daoust, parti pour Le Pas la semaine dernière pour surveiller les travaux de construction de la cathédrale est de retour de son voyage.

Le cercle l'Aiglon nous promet pour bientôt un régal littéraire, intitulé: "Nos Intimes" de Sardou. Qu'elle veine! Mais que l'Aiglon se dépêche car voilà les chaleurs.

La partie basse de Brandon est inondée depuis quelques jours. Près du Portage il y a plusieurs terres inondées ainsi qu'à la Baie St-Paul et l'eau continue à monter.

Hier, a eu lieu à Winnipeg les funérailles de M. Henri Pélissier décédé la semaine dernière à l'âge de 63 ans. Nous offrons nos sympathies les plus sincères à la famille éprouvée.

A la dernière assemblée de la Chambre de Commerce tenue la semaine dernière, il a été décidé d'annoncer en faveur du système d'exemption pour les bâtisses qui se construiront dans les années 1922 et 1923.

CLUB CHANTECLER

Mr. F. Chalieux, ancien Président-Fondateur du Club Chantecler dément de la façon la plus formelle que sa démission de Président ait eu pour cause des dissentiments ou divergeances de vue entre le Comité Exécutif du Club et lui.

La raison est tout simplement parce que ses occupations l'empêchaient de prendre une part active aux destinées du Club et il a cru de son devoir en la circonstance de céder sa place à un autre membre, comme il l'a fait du reste envers toutes les autres sociétés ou clubs auxquels il appartenait et où il occupait un poste exécutif.

RADIOPHONE

Demain, 11 mai, à 9 heures du soir tous ceux qui possèdent un récepteur de Téléphone sans fil pourront entendre le concert donné à Détroit par le Trio Larrieu.

ENCAN DE LIMITES A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION

Le droit de coupe de bois, excepté le peuplier, avec license dans la Concession No. 2946, comprenant les terrains suivants dans la province de Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise de prix de $32,193.00 à 2 p.m., mercredi, le 28ème jour de juin prochain, au bureau de l'Agent des Limites Forestières du Dominion à Prince Albert.

La Concession forestière No. 2946 est située dans la province de Saskatchewan sur le Sipanok Channel, comprenant les lots G. H. I. J. et K. qui se trouvent entre les lots 5, 6, 7, 8, et 9 de la Concession Forestière No. 1274; le lot J. se trouvant entre le lot 8 de la Concession Forestière No. 1274 et le lot 5 de la Consession Forestière No. 1668, le lot K. au sud de et contigu de la Concession Forestière No. 1668, lot 8, d'une superficie de 17.84 milles carrés, plus ou moins, ainsi que décrit sur des plans dans les dossiers du Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturage au Ministère de l'Intérieur. Sur demande à l'agent des Terres de la Couronne à Prince Albert, on pourra obtenir un plan indiquant la location de cette concession.

Cette concession demeure sujet à tout travail qui pourra être entrepris par le "Carrot River Drainage Reclamation Project".

La licence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de paiement, le taux du loyer, etc, sont contenus dans les Règlements des Limites Forestières. On en peut obtenir sur demande une copie au soussigné ou a l'agent des Terres de la Couronne à Prince-Albert.

Celui qui obtiendra cette concession n'aura pas le droit de couper du peuplier.

B. L. YORK,
Contrôleur.

Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturages,
Départment de l'Intérieur,
Ottawa, le 22 mars, 1922

M. et Madame Jos. Hogue de Asbern sont en visite chez Madame Genthon, 37 rue Masson.

Vendredi prochain il y aura une assemblée des membres de la Chambre de Commerce, des hommes d'affaires de la Ville et du Conseil de Ville afin de voir au moyen le plus opportun pour encourager la construction dans notre ville.

ON DEMANDE UN INSPECTEUR ELECTRICIEN

Des demandes cachetées pour être nommé Inspecteur-Electricien de la Ville de St-Boniface seront reçues par le soussigné jusqu'à huit heures du soir, vendredi, le 19 mai, 1922.

Les candidats voudront bien mentionner leur âge, leur expérience et le salaire qu'ils désirent.

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Greffier

St. Boniface, Man, le 9 mai, 1922.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales, payables par taxes spéciales (à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci-après mentionnée).

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les rues ou parties de rues où les travaux seront faits suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent (6%) par année et à un pour cent (1%) par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi (4½%) par année.

Dans le cas du pavage la Cité assumera le coût des intersections plus un cinquième de la balance du coût de la dite amélioration locale jusqu'à concurrence des quatre-septièmes du coût total, et la balance du dit coût sera prélevé sur les propriétés faisant front sur les deux côtés de la rue ou partie de rue où le dit pavage sera construit, et pour faire face au coût de l'entretien du pavage pendant la période qu'il devra durer, il sera ajouté au coût du dit pavage une somme n'excédant pas 25 sous la verge carrée, et le montant nécessaire pour compléter le boulevard sur chaque côté de ce pavage fera aussi partie de son coût.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Ville pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les améliorations locales projetées et les rues sur lesquelles elles devront être faites ainsi que la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée sont respectivement comme suit:

PERIODE DE DEUX ANS

Le nivellage et le fossoyage de l'avenue Dufferin, de la rue Patterson à l'avenue Linden.

Coût approximatif $265.00

PERIODE DE DOUZE ANS

Un pavage de 24 pieds de largeur et de 8 pouces d'épaisseur, en béton, sur la rue Victoria, de l'avenue Taché à la rue Langevin.

Coût approximatif $13,418.90

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Greffier.

St. Boniface, Man, le 9 mai, 1922.

ENCAN DE LIMITES A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION

Le droit de coupe de bois, excepté le peuplier, avec license dans la Concession No. 2947, comprenant les terrains suivants dans la Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $26,680.00, à 2 p.m., le mercredi, 28ème jour de juin prochain, au bureau de l'agent des limites forestières du Dominion à Prince Albert.

La Concession forestière No. 2947, située dans la province de la Saskatchewan, sur le côté nord de la Rivière Carrot à l'est de la Jonction de Sipanok Channel, comprenant les six lots nommés A. B. C. D. E. et F., se trouvant entre et contigus aux Lots No. 1, 2, 3, 4, et 5 de la Concession Forestière No. 1274, contenant une superficie de 16.70 milles carrés, plus ou moins, ainsi que décrit sur un plan d'arpentage des dossiers du Département des Limites Forestières et des Terrains à pâturages, exception faite de la Section 29, Township 54, Rang 1, et la partie de la Section 11, Towship 53, Rang 4, à l'ouest du 2ème méridien, couvertes par le dit plan. Sur demande à l'agent des Terres de la Couronne à Prince Albert, on pourra obtenir un plan indiquant la location de cette concession.

Cette concession demeure sujet à tout travail qui pourra être entrepris par le "Carrot River Drainage Reclamation Project'.

La licence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de paiement, le taux du loyer, etc, sont contenus dans les Règlements des Limites Forestières. On en peut obtenir sur demande une copie au soussigné ou a l'agent des Terres de la Couronne à Prince-Albert.

Celui qui obtiendra cette concession n'aura pas le droit de couper du peuplier.

B. L. YORK,
Contrôleur.

Département des Limites Forestières et des Terrains de Pâturages,
Départment de l'Intérieur,
Ottawa, le 22 mars, 1922

SOUMISSIONS

Des soumissions seront reçues par le soussigné pour l'église St. Philipe à Norwood pour l'achat et l'enlèvement de maisons connues sous les numéros 48 et 70 rue Eugénie, Norwood, Man.

Le soumissionnaire devra envoyer sa soumission avant 4 heures de l'après-midi, samedi le 20 mai, 1922 et marquée "Tender for Cottages" Ni la plus basse ni la plus haute soumission ne sera nécessairement acceptée.

L. W. Meanwell.
rue Kitson, 75
26-26 Norwood, Man.